



**Madame Christine Lagarde**

Ministre de l'Économie, des finances  
et de l'emploi

139, rue de Bercy

75 012 PARIS

Strasbourg, le 12 novembre 2007

Objet : pratique de la bicyclette, avis 03/06 de la CSC et dépenses de santé

Madame le ministre,

Face à la hausse durable du prix des carburants, vous avez invité les Français à faire évoluer leurs habitudes, et à se déplacer plus souvent à vélo. La FUBicy vous félicite de cette prise de position, car c'est la première fois qu'elle est exprimée publiquement par un ministre des finances en exercice.

Ceux qui ont raillé ce bon conseil ignorent peut-être que plus de la moitié des déplacements faits en voiture dans les agglomérations françaises font moins de 3 kilomètres, distance sur laquelle le vélo est plus efficace. Et pourtant, le vélo ne représente encore que 4% des déplacements : sa marge de progression est donc très importante. L'incontestable succès des systèmes Vélo'v à Lyon, et Vélib à Paris, montre qu'une évolution des habitudes est possible même à court terme, si des incitations concrètes sont proposées aux citoyens. Nous sommes convaincus qu'un fort développement de la pratique du vélo serait souhaitable autant pour les ménages, que pour la collectivité.

Or récemment, une structure dont le Commissaire du Gouvernement est rattaché à votre Ministère, la Commission Sécurité des Consommateurs (CSC), a pris une position qui pourrait être très néfaste au développement du vélo, et avoir un impact négatif sur les dépenses de l'Etat.

La CSC propose que le port du casque devienne obligatoire pour tout déplacement à vélo, pour les jeunes dans un premier temps. Cet avis est cité par le Conseil Economique et Social, et par le Ministre d'Etat Jean-Louis Borloo.

Nous voulons alerter les ministères plus directement concernés sur le caractère injustifié, inefficace, et contre-productif d'une telle mesure. Les bilans d'accidentologie à l'échelle de populations entières, dans plusieurs pays, montrent de façon reproductible que les cyclistes ne sont pas plus souvent touchés au crâne dans les accidents de la circulation que les autres usagers. Dans les rares pays qui ont rendu le casque obligatoire, cette mesure n'a pas eu d'impact significatif sur les bilans des accidents de la circulation, que ce soit pour le ratio cyclistes / piétons, ou crâne / autre organe touché. Par contre, cette contrainte a fait baisser de 20 à 30% le nombre de cyclistes quotidiens.

La CSC a ignoré l'essentiel de ces données, que nous lui avons pourtant communiquées avant mars 2006, pour retenir des études faites sur des échantillons non représentatifs des accidents de la circulation (pratique sportive, VTT hors voirie). Curieusement, la CSC a aussi omis toute analyse coûts / bénéfiques, alors que plusieurs estimations ont été publiées sur la base de données recueillies au Danemark, en Angleterre, en France, en Nouvelle-Zélande ou en Australie.

Ces analyses coûts / bénéfiques montrent qu'il suffirait que l'obligation de porter un casque dissuade 1 cycliste sur 4000 pour que le bilan de l'opération devienne négatif pour les dépenses de santé. Compte tenu de l'impact de la sédentarité sur certaines pathologies (maladies cardiovasculaires, diabète, obésité, dépression,...), une baisse de 30% du nombre de cyclistes pourrait augmenter les dépenses de santé de plus de 500 M€ par an.

Nous exprimons donc notre étonnement et notre inquiétude que ce soit ce rapport de la CSC, incomplet et partial, qui alimente les réflexions préparatoires au prochain Comité interministériel de sécurité routière – selon les propres termes du Ministre d'Etat J.L.Borloo.

Au contraire, dans la logique impulsée par le « Grenelle de l'environnement », nous appelons donc de nos vœux un engagement de l'Etat en faveur des déplacements à bicyclette, pour faciliter et accélérer les actions amorcées par les collectivités locales, les associations, et les entreprises.

Nous souhaiterions donc vous rencontrer pour vous convaincre tout d'abord de la nécessité de stopper cette mesure contre-productive, mais aussi pour connaître votre position sur les mesures en faveur d'une politique cyclable qui pourraient relever de la compétence de votre ministère.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, madame le ministre, en l'expression de ma haute considération

Christophe RAVERDY  
Président de la FUBicy

*signé C.Raverdy*

Pièces-jointes :

- Diaporama « Casque... »
- Document « Critique de l'avis CSC par la FUBicy »
- Lettre de la FUBicy et du Club des villes cyclables au Ministre d'Etat Jean-Louis Borloo, 19 septembre 2007
- Lettre de la FUBicy au Ministre d'Etat Jean-Louis Borloo, 4 octobre 2007
- Réponse de Monsieur Borloo, 6 novembre 2007